



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Fermeture du site Michelin à Cholet

Question au Gouvernement n° 170

Texte de la question

FERMETURE DU SITE MICHELIN À CHOLET

Mme la présidente . La parole est à M. Denis Masségia.

M. Denis Masségia . Ma question, qui s'adresse à Mme la ministre du travail et de l'emploi, a été rédigée avec des syndicats du site Michelin de Cholet. Mardi 5 novembre le groupe Michelin a annoncé la fermeture de ses sites de Vannes et de Cholet et un couperet est tombé sur les 1 254 salariés – sans compter les sous-traitants – qui, tous, subiront de plein fouet l'arrêt des lignes de production d'ici 2026.

Dans le Choletais, c'est un véritable choc : présent depuis cinquante-quatre ans, Michelin y a souvent employé plusieurs générations d'une même famille. Certes, une entreprise peut être confrontée à des difficultés, notamment dans le secteur des pneumatiques, soumis à une concurrence européenne et asiatique particulièrement rude. De fait, les salariés travaillent quotidiennement à maîtriser les coûts de production, tout en préservant la qualité des produits. Toutefois, au regard de la stratégie locale du groupe et des échanges des derniers mois, il est difficile de penser qu'il ne s'agit pas là d'une stratégie froidement réfléchie de transférer la production vers des usines où les salaires sont plus faibles qu'en France. *(Mme Stella Dupont applaudit.)*

Depuis plusieurs semaines, alors que les rumeurs de fermeture ne cessaient d'enfler, les questions adressées à la direction sont restées sans réponse. Ce manque de transparence est une grave rupture de confiance vis-à-vis de toutes les parties prenantes, et ce sont les salariés qui en paient le prix. Il convient désormais d'obtenir des réponses sur les perspectives envisagées pour ces derniers, à travers qui des milliers de personnes sont directement affectées.

Quel travail l'État envisage-t-il de mener au côté des syndicats, de la direction et des élus locaux, afin que nous construisions ensemble une solution qui réponde aux attentes des salariés et du territoire ? Plus généralement, comment agit le Gouvernement pour empêcher le transfert de productions françaises vers l'étranger ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe EPR. – Mme Stella Dupont applaudit également.)*

Mme la présidente . La parole est à Mme la ministre du travail et de l'emploi.

Mme Astrid Panosyan-Bouvet, *ministre du travail et de l'emploi* . Je m'associe aux mots que vous avez eus pour les salariés du groupe Michelin – ainsi que pour leurs familles – dont les représentants ont écrit cette question avec vous.

Les 960 salariés de Cholet, comme les 360 salariés de Vannes et ceux des sous-traitants, sont légitimement inquiets pour leur avenir. Nous veillerons à ce que Michelin tienne ses engagements. C'était d'ailleurs l'objet de la visite à Cholet de M. Marc Ferracci, qui a installé un comité de pilotage destiné à suivre précisément les

engagements que le groupe a pris à hauteur de 300 millions d'euros. La première réunion se tiendra le 15 décembre prochain sous l'autorité du préfet.

La continuité professionnelle et salariale des employés passe par un dialogue social soutenu – nous y veillerons –, ainsi que par l'accompagnement de la reconversion. Elle suppose aussi qu'un emploi soit créé dans le territoire à chaque fois qu'un emploi est supprimé du fait de la fermeture du site. Michelin s'y est engagé. C'est possible : dans le passé, le groupe a déjà tenu ses promesses dans le bassin d'emploi de La Roche-sur-Yon.

La filière automobile est confrontée à des mutations fortes, rapides, majeures. Dans la bataille commerciale menée au niveau international, je sais les ministres de l'économie et de l'industrie au travail pour dégager des solutions d'avenir, à l'échelle européenne. Quant au ministère du travail, il doit changer de braquet sur les solutions collectives, trop complexes et pensées pour des questions conjoncturelles, alors que la filière automobile traverse de véritables transformations structurelles. Nous nous y emploierons avec les partenaires sociaux, les fédérations professionnelles et les régions.

Enfin, comme l'a dit M. le premier ministre, nous contrôlerons que chaque euro d'aide publique versé aux entreprises contribue à maintenir l'emploi dans notre pays. *(Applaudissements sur quelques bancs du groupe EPR.)*

Données clés

Auteur : [M. Denis Masségli](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (5^e circonscription) - Ensemble pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 170

Rubrique : Emploi et activité

Ministère interrogé : Travail et emploi

Ministère attributaire : Travail et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 novembre 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 13 novembre 2024